

Les données présentées sont tirées de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activité, les maladies chroniques et le vieillissement, 2010-2011* (EQLAV). Cette enquête est représentative de la population de 15 ans et plus en ménage privé et de celle en ménage collectif non institutionnel (ce qui inclut, entre autres, les personnes vivant dans les résidences avec services pour personnes âgées). Les personnes en CHSLD sont donc exclues.

L'incapacité est définie dans l'enquête comme une limitation d'activité qui découle d'un état, d'une condition ou d'un problème de santé physique ou mentale de longue durée (c'est-à-dire qui dure depuis au moins six mois ou qui a une durée présumée d'au moins six mois).

Chez les adultes, le concept d'incapacité renvoie à la réduction (partielle ou totale) de la capacité de réaliser certaines fonctions ou tâches de la vie quotidienne, comme entendre, voir, parler, marcher ou manier des objets. Il inclut aussi des limitations sur le plan des fonctions cognitives (comme les difficultés de mémoire, les troubles d'apprentissage, la déficience intellectuelle ou les troubles envahissants du développement) ainsi que des limitations d'activités à la maison, à l'école ou au travail, ou encore dans les déplacements, les sports ou les loisirs, en raison d'un état ou d'un problème de santé physique de longue durée, d'une part, ou en raison d'un trouble émotif, psychologique ou psychiatrique de longue durée, d'autre part.

À noter qu'une personne n'est pas considérée comme ayant une incapacité si l'utilisation d'une aide technique lui permet de surmonter sa déficience

Le niveau d'incapacité est aussi présenté selon la gravité (légère, modérée ou grave). La gravité de l'incapacité tient compte du nombre d'activités pour lesquelles la personne déclare une incapacité et du fait d'être totalement ou partiellement incapable d'exercer une activité donnée. Ainsi, plus une personne présente différents types de difficultés fonctionnelles qu'elle est complètement incapable de réaliser, plus le niveau d'incapacité sera jugé grave.

Comparativement à l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activité 1998 (EQLA)*, la prévalence de l'incapacité mesurée par l'EQLAV est beaucoup plus importante. Des considérations relatives à la population couverte et au vieillissement plus marqué de la population en 2010-2011 sont en mesure d'expliquer en bonne partie cet écart pour les niveaux d'incapacité modéré et sévère, mais fort peu pour l'incapacité légère. De fait, la mesure de l'incapacité légère apparaît moins robuste. Des hypothèses quant à une sous-déclaration dans l'enquête antérieure ou un effet d'activités de dépistage sont considérées (Fournier et Cazale, 2013).

Tableau 1
Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus,
Mauricie et Centre-du-Québec et Québec, 2010-2011

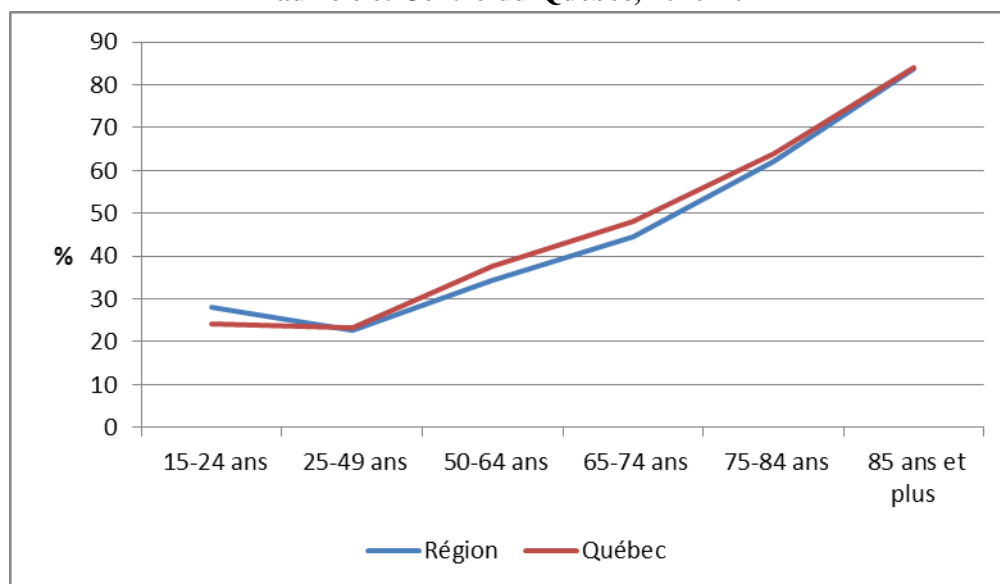
	Région		Québec	
	%	IC	%	IC
Total	33,7	31,6 - 36,1	33,3	32,7 - 33,8
Hommes	33,3	30,0 - 36,8	32,2	31,4 - 33,1
Femmes	34,1	31,3 - 37,2	34,3	33,6 - 35,1
15-24 ans	28,2	20,9 - 35,7	24,3	22,6 - 25,9
25-49 ans	22,6	18,9 - 26,1	23,2	22,3 - 24,0
50-64 ans	34,5	30,4 - 38,6	37,8	36,6 - 38,9
65-74 ans	44,4	38,5 - 50,4	48,0	46,1 - 49,8
75-84 ans	62,2	53,3 - 71,2	63,9	61,4 - 66,3
85 ans et plus	83,8	77,1 - 89,9	84,0	82,0 - 85,8

Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

Résultats

Environ le tiers (34 %) de la population non institutionnalisée de 15 ans et plus présente au moins une incapacité telle que définie dans l'enquête (tableau 1). À l'encontre du Québec, la différence selon le sexe n'atteint pas le seuil de signification significative. Toutefois, les résultats vont dans le sens de la tendance québécoise voulant que les femmes soient légèrement plus concernées.

Figure 1
Taux d'incapacité selon l'âge, population de 15 ans et plus,
Mauricie et Centre-du-Québec, 2010-2011



Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

L'incapacité est évidemment associée à l'âge, environ 55 % des personnes âgées de 65 ans et plus éprouvent au moins une incapacité contre 28 % chez leurs cadets (données non présentées).

De fait, le taux d'incapacité augmente rapidement au-delà de 50 ans (figure 1). Ainsi, s'il se situe à 23 % chez les adultes de 25-49 ans, le taux s'élève déjà à 34 % chez les 50-64 ans, à 44 % pour les 65-74 ans, grimpe à 62 % à 75-84 ans pour atteindre finalement 84 % chez les personnes de 85 ans et plus non institutionnalisées.

Gravité de l'incapacité

Environ 22 % de la population de 15 ans et plus ne présente qu'une incapacité légère, près de 8 % une incapacité modérée et 4,4 % éprouve une incapacité grave (tableau 2). Les différences selon le sexe sont peu marquées, mais on compte plus de femmes que d'hommes avec une incapacité modérée (9 % c. 6 %). La région semble aussi reprendre la tendance québécoise voulant que les hommes connaissent une incapacité légère en plus grande proportion que les femmes bien que l'écart n'atteint pas le seuil de signification statistique pour la région.

Ces valeurs régionales ne diffèrent généralement pas de celles du Québec, sauf pour le taux d'incapacité grave chez les hommes qui y paraît plus élevé qu'au Québec (*4,8 % c. 2,9 %). Ainsi, la Mauricie – Centre-du-Québec ne présente pas la tendance québécoise voulant que les femmes vivent davantage avec une incapacité grave que les hommes.

Tableau 2
Taux d'incapacité selon la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Mauricie et Centre-du-Québec et Québec, 2010-2011

	Légère		Modérée		Grave	
	%	IC	%	IC	%	IC
Région						
Total	21,7	19,7 - 23,8	7,6	6,4 - 8,8	4,4	3,5 - 5,5
Hommes	22,6	19,6 - 26,0	5,9	4,2 - 7,5	(+) * 4,8	3,2 - 6,7
Femmes	20,8	18,2 - 23,5	9,3	7,4 - 11,1	4,0	3,0 - 5,2
Québec						
Total	22,6	22,1 - 23,2	7,2	6,9 - 7,5	3,5	3,2 - 3,7
Hommes	23,6	22,8 - 24,4	5,8	5,3 - 6,2	2,9	2,5 - 3,1
Femmes	21,6	20,9 - 22,4	8,7	8,2 - 9,1	4,1	3,7 - 4,4

Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

(+) (-) : indique une différence statistiquement significative avec le Québec

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence

Près d'une personne sur cinq (20 %) a une incapacité légère chez les 15-64 ans, 6 % une incapacité modérée et *2,6 % une incapacité grave (tableau 3). Ces trois niveaux d'incapacité présentent des proportions plus élevées pour les personnes de 65 ans et plus : l'incapacité légère touche près de 30 % de cette population, alors que 14 % sont atteints d'une incapacité modérée et que 11 % subissent une incapacité grave. Toutes ces proportions se comparent à celles du Québec.

Tableau 3
Taux d'incapacité selon la gravité de l'incapacité et l'âge, population de 15 ans et plus,
Mauricie et Centre-du-Québec et Québec, 2010-2011

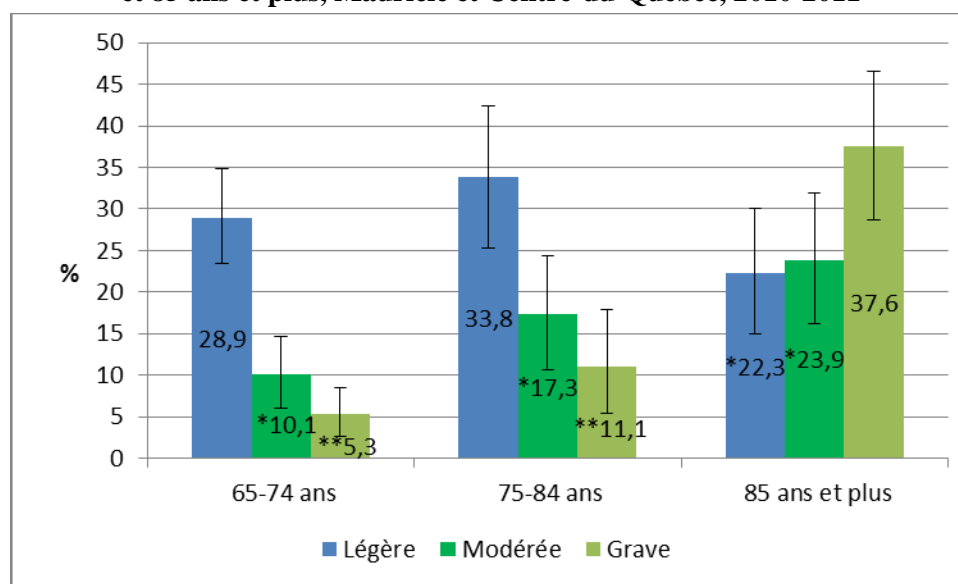
Région	Légère		Modérée		Grave	
	%	IC	%	IC	%	IC
Région						
15-64 ans	19,5	17,3 - 22,0	5,8	4,5 - 7,0	*2,6	1,5 - 3,6
65 ans et plus	29,6	25,4 - 33,8	14,1	11,0 - 17,6	11,3	8,6 - 14,2
Québec						
15-64 ans	20,7	20,1 - 21,3	5,3	5,0 - 5,6	2,0	1,8 - 2,2
65 ans et plus	31,2	29,9 - 32,5	15,8	14,8 - 16,7	10,3	9,5 - 11,1

Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence

Chez les 65 ans et plus, les taux régionaux sont souvent moins précis lorsque les groupes d'âge sont détaillés (figure 2). Toutefois, leurs valeurs suivent la tendance québécoise voulant que la prévalence de l'incapacité modérée et, plus encore, de l'incapacité grave augmente à mesure que la personne avance en âge. Ainsi l'incapacité grave touche **5 % des 65-74 ans pour concerner 38 % des 85 ans et plus.

Figure 2
Taux d'incapacité selon la gravité, population de 65-74 ans, 75-84 ans
et 85 ans et plus, Mauricie et Centre-du-Québec, 2010-2011



Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence

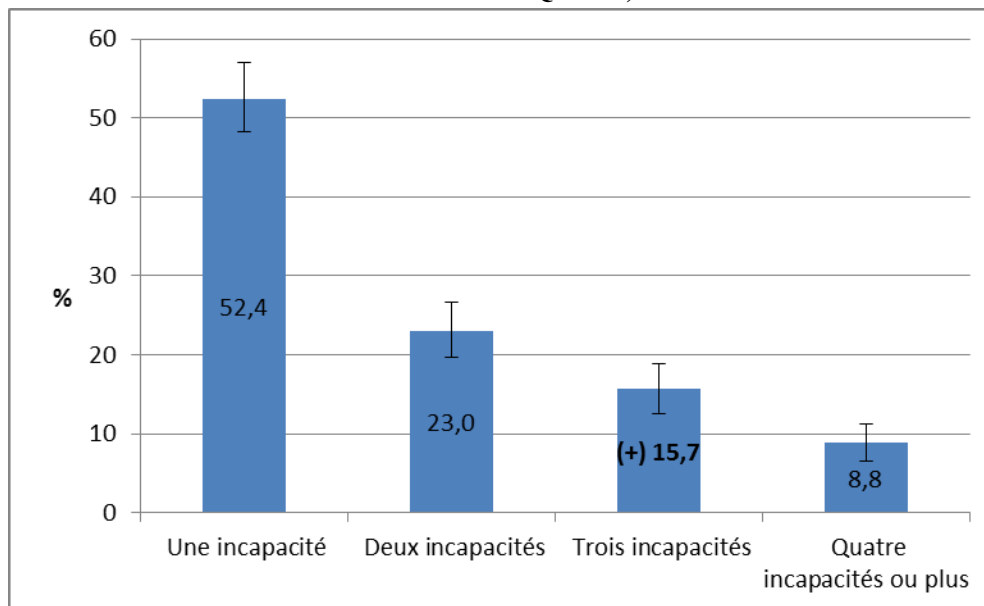
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation fournie à titre indicatif seulement

Le nombre d'incapacités

Parmi les personnes mentionnant la présence d'incapacité (figure 3), plus de la moitié (52 %) n'en rapporte qu'une, 23 % en identifient deux, 16 % déclarent trois incapacités et 9 %, quatre ou plus. Les personnes avec incapacité de la région rapportent avoir trois incapacités en plus grand nombre que celles du Québec (16 % c. 11 %, donnée non présentée). Le vieillissement plus marqué de la population régionale n'est pas étranger à cet écart.

Figure 3

Répartition du nombre d'incapacités, population de 15 ans et plus ayant une incapacité, Mauricie et Centre-du-Québec, 2010-2011



Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

(+) (-) : indique une différence statistiquement significative avec le Québec

Le type d'incapacité

Il est à rappeler qu'une personne n'est pas considérée avoir une incapacité si une aide technique lui permet de la surmonter ce qui n'est pas sans effet pour certaines incapacités. Par ailleurs, le lecteur est invité à voir les définitions des différents types d'incapacité en annexe. Finalement, comme une même personne peut avoir deux types ou plus de limitations différentes, la somme des pourcentages présentés au tableau 4 n'égalera pas 100 %.

Les incapacités liées à l'agilité et celles en lien à la mobilité sont les plus rapportées par la population (16 % et 14 % de la population) loin devant les problèmes d'audition (7 %). Cette dernière incapacité précède ainsi en importance les deux autres incapacités sensorielles (4,2 % pour la vision et *2,3 % pour la parole). De leur côté, les incapacités cognitives liées à l'apprentissage et la mémoire sont à peu près également présentes dans la population (5 % à 6 %), la déficience intellectuelle et les troubles envahissant du développement ne touchant qu'une faible portion des 15 ans et plus (**1,1 %). Finalement, les incapacités de nature psychologique affectent 4,9 % de la population régionale.

Tableau 4
Taux d'incapacité selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus,
Mauricie et Centre-du-Québec et Québec, 2010-2011

	Région		Québec	
	%	IC (95 %)	%	IC (95 %)
Type d'incapacité				
Audition	7,4	6,3 - 8,5	7,4	7,0 - 7,7
Vision	4,2	3,2 - 5,1	4,6	4,3 - 4,8
Parole	*2,3	1,5 - 3,1	1,5	1,3 - 1,7
Mobilité	14,0	12,4 - 15,6	13,2	12,8 - 13,5
Agilité	16,3	14,6 - 18,1	15,2	14,8 - 15,7
Apprentissage	5,0	3,8 - 6,2	4,8	4,5 - 5,1
Mémoire	5,6	4,6 - 6,6	5,3	5,0 - 5,5
Déficience intellectuelle / TED	**1,1	0,5 - 1,8	1,0	0,8 - 1,2
Psychologique	4,9	3,9 - 6,0	4,2	3,9 - 4,5
Indéterminée	3,2	2,4 - 4,1	3,6	3,3 - 3,8

Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

¹ Le tableau en annexe décrit les concepts de chaque type d'incapacité

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation fournie à titre indicatif seulement

Les causes de l'incapacité

Les causes identifiées de l'incapacité sont souvent multiples et, de ce fait, une même personne peut cumuler plusieurs causes, ainsi la somme des pourcentages présentés au tableau 5 n'égalera pas 100 %. Les problèmes de santé (50 %), le vieillissement (40 %) et les douleurs (38 %) restent les causes les plus identifiées. Les conditions liées au travail (24 %) et la cause accidentelle (18 %) sont les plus mentionnées par la suite. On note aussi que l'embonpoint est reconnu comme cause par 14 % des personnes avec incapacité.

Tableau 5
Cause de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité,
Mauricie et Centre-du-Québec et Québec, 2010-2011

Cause de l'incapacité	Région		Québec	
	%	IC	%	IC
Déficience ou condition présente à la naissance	*9,6	6,6 - 12,8	9,2	8,5 - 10,0
Problème de santé (ou ses séquelles)	49,6	45,0 - 54,3	49,3	48,1 - 50,4
Vieillesse	40,3	36,4 - 44,5	39,9	38,9 - 41,0
Accident	18,0	14,6 - 21,4	20,5	19,5 - 21,5
Conditions liées au travail	23,7	19,8 - 27,6	21,9	20,8 - 22,8
Traitement médical ou un médicament	10,6	8,1 - 13,3	11,8	11,0 - 12,6
Douleur (par ex. douleur liée à une blessure)	38,5	34,3 - 42,6	40,8	39,6 - 42,0
Embonpoint	13,9	10,8 - 17,2	15,7	14,8 - 16,6
Autres causes (non précisées)	13,7	10,7 - 16,8	11,3	10,6 - 12,1

Source : ISQ, EQLAV 2010-2011

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence

Discussion

Le profil de l'incapacité dans la région ne s'éloigne pas de ce que l'on observe pour l'ensemble du Québec. Toutefois, le vieillissement de la population, plus marqué encore en Mauricie et Centre-du-Québec, fera augmenter le fardeau posé par l'incapacité dans les prochaines années.

Il est à noter que des besoins spécifiques sont rattachés aux personnes souffrant d'incapacité notamment au chapitre des soins de santé à domicile, quant au besoin d'aide pour la vie quotidienne ou encore aux services de réadaptation.

Faits saillants

- Près du tiers (34 %) de la population de 15 ans vit avec une incapacité.
- Environ 12 % de la population présente soit une incapacité modérée (8 %) ou grave (4,4 %).
- Les hommes de la région sont plus susceptibles d'éprouver une incapacité grave que ceux du Québec (*4,8 % c, 2,9 %).
- Le taux d'incapacité augmente avec l'âge, particulièrement à partir de 50 ans, pour atteindre 84 % chez les personnes de 85 ans et plus.
- Le quart (25 %) des personnes de 65 ans et plus ont une incapacité modérée (14 %) ou grave (11 %). L'incapacité grave augmente fortement à mesure que les aînés avancent en âge pour s'élever à 37 % à 85 ans et plus.
- Les incapacités liées à la mobilité (14 %) ou à l'agilité (16 %) sont les plus rapportées par la population.
- Les problèmes de santé, le vieillissement et les douleurs constituent les premières causes de l'incapacité.

Yves Pepin

Agent de recherche

Direction de santé publique

Équipe Surveillance/Évaluation

Janvier 2015

ANNEXE

Définition des types d'incapacités

- Audition : Difficulté à entendre ce qui se dit au cours d'une conversation en groupe avec au moins trois autres personnes, au cours d'une conversation avec une autre personne ou au cours d'une conversation téléphonique.
- Vision : Difficulté à voir les caractères ordinaires d'un journal ou à voir clairement le visage d'une personne éloignée de quatre mètres.
- Parole : Difficulté à parler et à se faire comprendre.
- Mobilité : Difficulté à marcher sur une distance de 400 mètres, à monter et à descendre un escalier d'environ 12 marches, à transporter un objet de 5 kilogrammes sur une distance de 10 mètres, à se tenir debout pendant plus de 20 minutes ou à se déplacer d'une pièce à l'autre.
- Agilité : Difficulté à se pencher, à se couper les ongles d'orteils, à se servir de ses doigts pour saisir ou manier des objets, à tendre les bras dans n'importe quelle direction, à se mettre au lit ou à en sortir, à s'habiller et à se déshabiller ou à couper sa nourriture.
- Apprentissage : Troubles d'apprentissage ou de perception ou difficultés d'attention ou hyperactivité diagnostiqués.
- Mémoire : Difficultés de mémoire ou périodes de confusion tous les jours ou presque
- Déficience intellectuelle / trouble envahissant du développement (TED) : Déficience intellectuelle ou trouble envahissant du développement diagnostiqués.
- Psychologique : Limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'une personne peut faire en raison de troubles émotifs, psychologiques ou psychiatriques d'une durée de six mois ou plus, comme les phobies, l'anxiété, la dépression, les problèmes d'alcool, de drogue ou de jeu, la schizophrénie et autres.
- Indéterminée : Limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'une personne peut faire en raison d'un état ou d'un problème de santé physique d'une durée de six mois ou plus, sans autre type d'incapacité susmentionné.

Références méthodologiques

FOURNIER, Claire et Linda CAZALE (2013). « Prévalence de l'incapacité dans la population québécoise de 15 ans et plus », dans *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 : Utilisation des services de santé et des services sociaux des personnes avec incapacité*, Volume 2, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 39-50.